



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1856

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Autorisation de signer un avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1856**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu -
Autorisation de signer un avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2011, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'extension du périmètre communautaire, emporte le transfert de la compétence obligatoire élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

Par délibération n° 2007-4479, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché avec le groupement ISS Environnement/Serned SAS ayant pour objet la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village et le transport des déchets.

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon a pour conséquence un transfert de compétence en matière de collecte des déchets ménagers. Cette compétence revient désormais aux services de la direction de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon.

Le territoire de la commune de Lissieu étant limitrophe de celui d'intervention du groupement ISS Environnement/Serned SAS, il est proposé de passer avec ce groupement un avenant au marché n° 072916G afin que ce dernier réalise la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur ce territoire.

Cet avenant à un impact financier d'un montant de 175 146,02 € HT, soit une augmentation de 0,99 %.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant relatif à l'intégration au marché n° 072916G de la collecte des déchets ménagers et assimilés du territoire de la commune de Lissieu pour un montant de 175 146,02 € HT.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - fonction 812 - compte 611 220.

4° - Dit que ces dispositions seront appliquées au vu des arrêtés préfectoraux à intervenir dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et modifiant les structures intercommunales concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.